

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
eau	Ville de Vendôme	Référence : 41_E_02	Date : décembre 2009

## Opération « zéro pesticide » à Vendôme



<b>Historique/Contexte</b>	Face à l'ensemble des risques dus aux pesticides ( sur la biodiversité, sur la santé via les plantes ou l'eau), les élus vendômois ont pris les devants et ont décidé d'appliquer strictement le principe de précaution en lançant une opération "Zéro pesticide"
<b>Calendrier</b>	En 2009, les services municipaux n'utilisent plus de pesticides dans les parcs et jardins de la ville, dans les stades, les cimetières, les rues, etc.
<b>Territoire</b>	Ville de Vendôme
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Vendôme
<b>Maître d'oeuvre</b>	Direction de l'environnement et des espaces verts
<b>Objectifs</b>	Ne plus recourir aux pesticides en : -demandant aux agents de la collectivité pour maintenir un niveau satisfaisant d'entretien des espaces publics -demandant aux habitants de les encourager dans cette démarche avec une sensibilisation
<b>Contenu</b>	<p><b>Les plantes couvre-sol</b> telles que les géraniums vivaces, le millepertuis, les pervenches, les gaillets ou encore les soucis occupent l'espace au sol et limitent le développement des herbes indésirables.</p> <p><b>Le travail du sol</b> présente l'intérêt d'éliminer les plantes adventices, de l'aérer et de l'humidifier.</p> <p><b>Le paillage</b> limite la pousse des herbes adventices et assure une protection contre la sécheresse et l'érosion du sol. De plus, le paillage enrichit la terre en matières organiques.</p> <p><b>Chaud devant !</b> Le désherbage thermique élimine les plantes en les brûlant : la chaleur fait éclater les cellules des parties aériennes.</p> <p><b>La moutarde, un engrais naturel !</b> Enfouie et intégrée au sol une fois qu'elle a gelé, elle enrichit la terre du jardin. Cette plante présente le double avantage de couvrir la totalité du sol lorsqu'elle est en végétation (inutile de mettre de désherbant) et de constituer un amendement qui donne de la vigueur aux légumes cultivés (les légumes, moins sensibles aux maladies, n'ont alors plus besoin d'une protection chimique).</p>
<b>Difficultés</b>	

<b>Sensibilisation</b>	<p>Des documents d'information invitant les habitants à privilégier les comportements éco-responsables ont été distribués et des actions de sensibilisation ont été proposées par les agents de la direction de l'Environnement et des Espaces verts.</p> <p><b>Autres informations mises à disposition du public</b></p> <p>Démarche expliquée dans le magazine de la ville et sur son site internet "www.vendome.eu". Sa mise en place a été également accompagnée par l'implantation d'un mobilier d'information spécifique aux abords des parcs, des stades ou des cimetières. Les services de la Ville proposent aussi des actions de sensibilisation aux enfants et aux jeunes.</p> <p>Des réunions d'information avec les habitants ont été programmées les 26, 30 juin et 1er juillet 2009</p>
<b>Coût de l'opération</b>	
<b>Financeurs</b>	
<b>Dispositif-cadre</b>	/
<b>Politiques publiques de référence</b>	<p>Santé dans l'environnement</p> <p>Préservation de la biodiversité</p>
<b>Évaluation</b>	/
<b>Singularité</b>	/
<b>Contacts</b>	Frédéric Tricot, Conseiller municipal, délégué à la protection, de l'environnement

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Grenelle de l'environnement pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Aménagement Transport –DRE. Tél. 02 47 70 81 50
------------------	--